



Guide pour agir sur le climat scolaire dans le cadre du projet d'école ou d'établissement

**7 facteurs identifiés,
les objectifs à poursuivre,
les stratégies possibles
et les indicateurs de suivi**

Cellule climat scolaire de l'académie de Nice
Septembre 2014



Le climat scolaire au cœur de la refondation de l'École

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République fait une place importante au climat scolaire avec l'objectif d' « améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ».

Agir, une nécessité

Le lien indiscutable entre « climat scolaire », qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation à l'école est largement établi par la recherche. Alors pourquoi agir ?

> Pour améliorer la réussite scolaire

Un bon climat scolaire améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi.

> Pour réduire les inégalités

Un bon climat scolaire augmente les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux.

> Pour faire baisser la victimation

Les recherches montrent qu'un climat scolaire positif joue un rôle prépondérant dans la prévention de la violence.

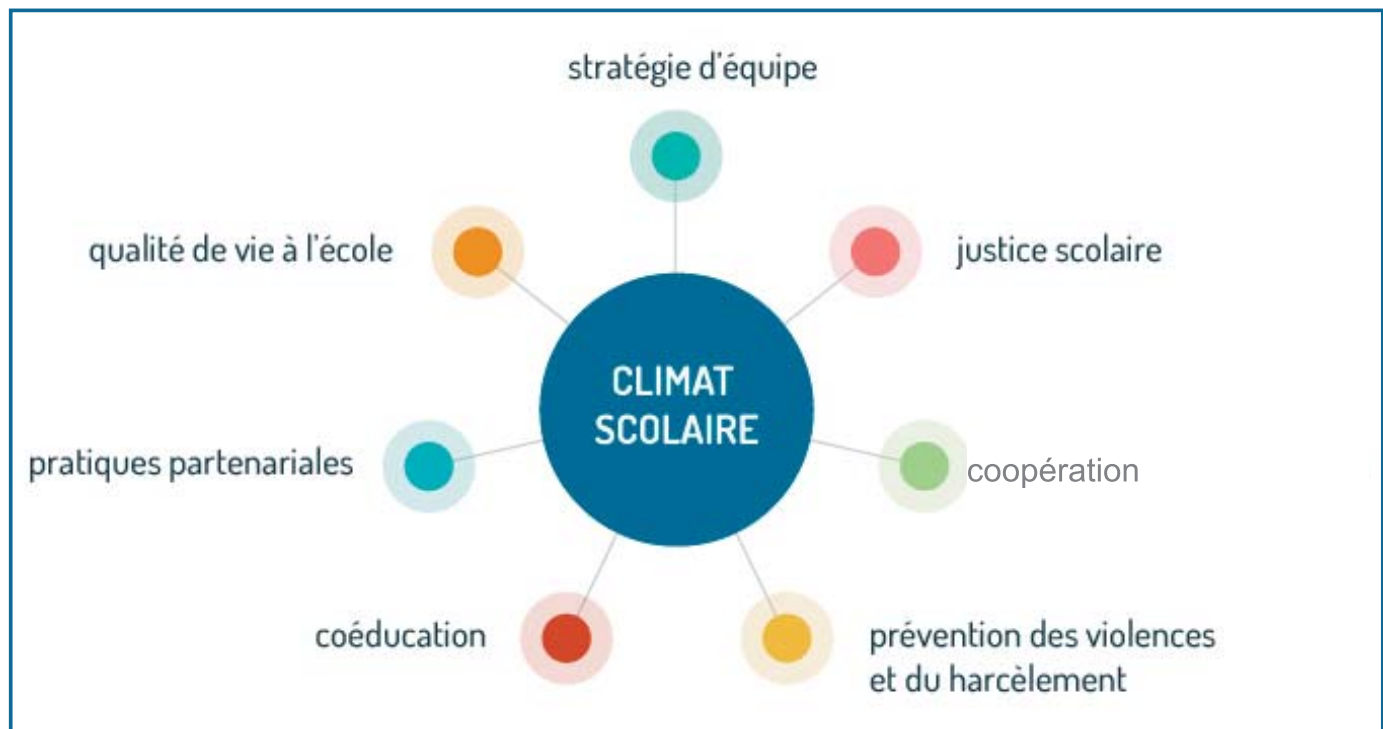
> Pour améliorer le moral des élèves et des enseignants

Un climat scolaire positif est un facteur de résilience et de bien-être. Il permet de réduire le stress, d'éviter l'isolement.

Comment agir ?

Le climat scolaire relève de **sept facteurs interdépendants sur lesquels il est possible d'agir** :

1. Les stratégies d'équipe
2. La justice scolaire
3. La coopération
4. La prévention des violences
5. La coéducation
6. Les pratiques partenariales
7. La qualité de vie à l'école



Un groupe de travail issu de la cellule académique climat scolaire a élaboré un guide destiné à accompagner les établissements du 1^{er} et du 2nd degré qui souhaitent inscrire leur volonté d'**agir en faveur d'un climat scolaire serein** dans leur projet d'école ou d'établissement. Pour chacun des sept facteurs, ont été identifiés des objectifs pouvant être repris par les équipes et pour chaque objectif, des stratégies pouvant être mises en œuvre dans un établissement en fonction de son contexte et de ses besoins. Des indicateurs de suivi sont proposés à titre d'exemple.

Stratégies d'équipe

Pour agir en faveur de la cohésion des équipes

Objectif 1 : Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement /construire une culture commune

- Mettre en place une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels
- Mettre en place des procédures de régulation des conflits et des tensions au sein des équipes
- Faire connaître les projets et les actions menés, les évaluer

Objectif 2 : Améliorer la cohérence, la cohésion et le travail en équipe

- Encourager la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires
- Instaurer et faire vivre les instances de concertation et d'échanges
- Organiser/améliorer la circulation de l'information

Objectif 3 : Favoriser le bien être des personnels

- Faciliter les relations collégiales entre adultes
- Améliorer l'accompagnement des personnels en souffrance et/ou en difficultés
- Veiller à maintenir des lieux de vie accueillants

Indicateurs de suivi pouvant être retenus :

- > Existence d'instances et/ou de procédures d'accueil et de régulation
- > Stabilité de l'équipe éducative
- > Nombre de projets pluridisciplinaires ayant abouti
- > Nombre d'instances de concertation et d'échanges, taux de participation et degré d'efficacité de chaque instance
- > Existence de circuits de communication identifiés
- > Nombre de demandes de formations d'établissement
- > Absences des personnels hors motifs professionnels

Justice scolaire

Pour agir avec un cadre explicite et explicité

Objectif 1 : Lutter contre l'arbitraire et le sentiment d'injustice

- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles, impliquer les élus et les délégués
- Expliciter des règles à partir du règlement intérieur définissant des repères en termes d'interdits, d'obligations et de droits
- Veiller au sentiment de justice dans la punition, la sanction
- Veiller au respect du règlement intérieur par tous les membres de la communauté éducative
- Instaurer des normes et des attentes communes vis-à-vis des comportements
- Veiller à une application équitable des règles et au respect des principes du droit démocratique
- Instaurer des sanctions éducatives et une justice restaurative

Objectif 2 : Développer une écoute bienveillante et veiller à la bientraitance

- Encourager la médiation par les pairs
- Activer le conseil de vie lycéenne / mettre en place un conseil de vie collégienne
- Mettre en place un projet éducatif pour l'internat
- Développer des modes d'évaluation bienveillante
- Réaliser une enquête de climat scolaire au sein de l'établissement

Indicateurs de suivi pouvant être retenus :

- > Nombre d'exclusions temporaires
- > Nombre d'exclusions définitives avec/sans sursis
- > Nombre de mesures de responsabilisation
- > Nombre d'inclusions
- > Nombre de plaintes
- > Taux d'élèves présentant des problèmes de comportement dans l'établissement
- > Nombre de cas traités/résolus par une médiation par les pairs
- > Nombre de réunions du conseil de vie lycéenne/collégienne
- > Taux de punitions et de sanctions prononcées pour des problèmes à l'internat
- > Nombre d'exclusions de cours
- > Nombre de sanctions prononcées avec sursis et nombre de récidives

Coopération

Pour agir en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves

Objectif 1 : Développer une pédagogie de la réussite

- Donner du sens aux apprentissages, être explicite dans les objectifs et les attentes
- Travailler sur l'empathie
- Développer des démarches de coopération entre pairs
- Reconnaître l'individualité et les compétences même extrascolaires
- Mettre en œuvre des parcours individualisés de formation

Objectif 2 : Impulser une dynamique participative des élèves

- Ecouter la parole de l'élève, notamment au sein des instances (CVL, CVC, conseil des délégués, ...)
- Créer les conditions propices au déroulement d'une véritable campagne électorale pour les élections des élèves délégués dans les différentes instances
- Favoriser l'exercice de leur mandat pour les élèves élus
- Responsabiliser les élèves et développer leur autonomie
- Mettre les élèves en situation d'être acteurs
- Valoriser l'engagement des élèves (livret scolaire, diplôme, ...)
- S'associer à la dynamique mise en place par la collectivité territoriale concernant les conseils locaux d'enfants et de jeunes

Indicateurs de suivi pouvant être retenus :

- > Taux de réussite aux examens
- > Taux de participation aux élections au CVL
- > Taux d'absentéisme des élèves
- > Nombre de décrocheurs
- > Existence de dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- > Nombre de projets impliquant les élèves :
 - dans la classe et/ou à l'échelle de l'établissement (éco-délégués, assistants sécurité, ...)
 - dans le cadre des instances de dialogue (CVL, CVC, conseil des délégués, ...)
 - dans le cadre d'une association (FSE, MDL, AS, ...)

Prévention de la violence et du harcèlement

Objectif 1 : Garantir la sécurité des élèves et des personnels

- Elaborer ou actualiser le diagnostic de sécurité
- Mettre en place un plan de prévention de la violence (prévention situationnelle, sensibilisation des élèves, formation des personnels, préparation à la gestion d'une crise)
- Dynamiser le CESC / mettre en place un CESC inter-degrés
- Prévenir, anticiper, s'organiser pour mieux gérer les conflits et les situations de crise (cellule de veille ou de suivi, protocoles, ...)
- Procéder à une analyse et à un retour d'expérience sur les faits de violence, les conflits et les crises
- Etre attentif aux différents signaux faibles précurseurs d'une crise
- Prendre en compte les émotions, accompagner et soutenir les victimes

Objectif 2 : Favoriser l'expression de la citoyenneté pour une ambiance sereine

- Prévenir et lutter contre le harcèlement et toutes les formes de discriminations
- Impliquer les élus CVL et les élèves délégués (formation par les pairs)
- Favoriser la prise en compte des compétences sociales et civiques des élèves par l'ensemble de l'équipe éducative

Indicateurs de suivi pouvant être retenus :

- > Nombre de faits de violence
- > Existence du diagnostic de sécurité, d'un protocole de gestion de crise
- > Nombre d'élèves concernés par les actions du CESC (par thématique)
- > Fréquence des réunions des cellules de veille ou de suivi

Coéducation avec les familles

Objectif : Favoriser la réussite éducative des élèves en construisant un partenariat entre professionnels, parents et élèves

- Favoriser les échanges parents-parents, parents-communauté éducative
- Définir un dispositif d'accueil des parents
- Impliquer les parents dans l'action éducative
- Favoriser l'écoute et l'action des parents dans le cadre du CESC
- Améliorer la connaissance par les parents du cadre éducatif et pédagogique explicité par l'équipe éducative
- Développer la communication entre les parents et l'établissement
- Mettre en place des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité
- Favoriser les échanges parents-professionnels dans le cadre de formations communes

Indicateurs de suivi pouvant être retenus :

- > Taux de participation des parents d'élèves aux élections et dans les instances
- > Nombre de projets impliquant ou associant les parents
- > Existence d'un dispositif d'accueil des parents
- > Degré d'utilisation des outils de communication par les parents

Pratiques partenariales

Pour interagir en contexte

Objectif 1 : Développer les liens entre l'élève, son environnement et l'établissement

- Favoriser l'intervention des associations agréées dans des actions de prévention complémentaires aux enseignements (CESC)
- Proposer un temps aux partenaires pendant lequel les élèves peuvent présenter leurs travaux, leurs attentes, ...
- Encourager la participation des élèves aux activités organisées par les partenaires, comme des actions de santé, de solidarité, ...
- Elaborer des stratégies afin d'engager les partenaires dans le projet d'école
- Créer un partenariat avec les services extérieurs compétents dans le cadre de la prise en compte des situations des élèves à besoins éducatifs particuliers

Objectif 2 : Entretenir les liens entre l'établissement et les partenaires extérieurs

- Créer un CESC inter-degrés
- Développer et entretenir les relations avec les partenaires institutionnels (Sécurité, Justice, correspondant sécurité école, ...)
- Faire des partenaires les invités permanents et officiels des événements de l'établissement, les inviter à des moments conviviaux
- Entretenir des liens avec la collectivité de rattachement
- Participer aux instances locales dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- Développer le travail en réseau au sein du bassin d'éducation et de formation

Indicateurs de suivi pouvant être retenus :

- > Nombre de projets faisant intervenir des associations
- > Pourcentage de PAI intégrant un partenariat avec un service extérieur
- > Nombre de projets proposés dans le cadre d'un CESC inter-degrés
- > Nombre de manifestations ouvertes aux partenaires
- > Nombre d'actions menées avec des établissements du bassin

Qualité de vie à l'école

Pour agir sur la qualité de vie, organiser le temps et l'espace

Objectif 1 : Créer un cadre de vie propice au développement personnel de chaque élève

- Veiller à la propreté et à l'entretien des locaux, au bon fonctionnement des équipements, à la réparation rapide des dégradations
- Décorer les locaux avec les travaux des élèves
- Favoriser la mise en œuvre d'activités périscolaires
- Participer à l'opération « école ouverte », notamment dans le cadre d'une relation inter-degrés
- Veiller à la qualité de l'alimentation et aux conditions d'accueil au restaurant scolaire / à l'internat, en liaison avec la collectivité territoriale
- Garantir la sécurité des élèves (surveillance)
- Penser les emplois du temps en fonction du rythme des élèves, des logiques d'apprentissage, des contraintes de transports
- Organiser des temps collectifs de convivialité
- Organiser les différents temps, notamment les récréations, avec du matériel et des activités ludiques et des lieux de repos possibles
- Expliciter les fonctions et les usages des différents lieux

Objectif 2 : Responsabiliser les élèves dans l'amélioration de leur cadre de vie

- Impliquer les élèves dans des actions de développement durable (club écologique, éco-délégués, ...)
- Impliquer les élèves dans l'élaboration et la communication de règles de vie destinées à rendre l'école plus accueillante
- Organiser l'espace de la classe afin d'encourager l'apprentissage collaboratif

Indicateurs de suivi pouvant être retenus :

- > Coût des dégradations
- > Taux de satisfaction des élèves et des familles concernant le restaurant scolaire / l'internat
- > Nombre d'actions conduites par le FSE ou la MDL

Un site web collaboratif climat scolaire

Un site collaboratif national permet d'accéder à de nombreuses ressources et de mutualiser les pratiques académiques :

<http://www.cndp.fr/climatscolaire/accueil.html>

Deux guides (1^{er} et 2nd degré) téléchargeables sur ce site, proposent une démarche systémique permettant l'anticipation et l'accompagnement du climat de l'établissement.

■ Guide complet officiel 1^{er} degré - fichier pdf (556 ko)

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/69/6/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf

■ Guide complet officiel 2nd degré - fichier pdf (1,09 Mo)

http://www.cndp.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/outils/pdf/Guide_climat_scolaire_second_degre2014.pdf





**Contacts pour toutes les questions liées
au climat scolaire :**

■ Le proviseur vie scolaire, Isabelle Backes :
04 93 53 71 41, pvs@ac-nice.fr

■ Le responsable de l'équipe mobile de sécurité,
réfèrent académique harcèlement, Jean-Marie
Bernard : 04 93 53 72 35,
jean-marie.bernard@ac-nice.fr

www.cndp.fr/climatscolaire/accueil.html

www.ac-nice.fr